

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AUJOURD'HUI

Création, modification, révision, extension



DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30
En présentiel : 1 jour



MODE

En ligne ou
En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille
de la formation, dans la limite des
places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à
la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur le Site Patrimonial Remarquable au regard de la loi Liberté Création Architecture et Patrimoine (loi du 7 juillet 2016 et décret du 29 mars 2017). Nous proposerons aux collectivités volontaires de présenter les difficultés rencontrées face à sa mise en œuvre au cours de cette journée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter les principaux apports de la loi LCAP (SPR, abords, autorisations de travaux, etc...) et répondre aux questions concrètes des collectivités.

INTERVENANTS



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



Pascal PLANCHET

Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon II



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les origines et objectifs des SPR
- Les institutions
- La mise en place d'un SPR (choix du périmètre, classement), maîtrise d'ouvrage, financements associés, évolution des périmètres, relations entre communes et intercommunalité
- Le choix du document de gestion : PSMV et/ou PVAP et leur approbation, relations avec le PLU
- Le contenu des documents, les prescriptions et leurs limites, les Opérations d'aménagement et de programmation (OAP), les légendes...
- La fiscalité
- Les abords des MH
- Autorisations de travaux, rôle de l'ABF, recours
- Intérêt de l'étude environnementale / énergétique dans les documents d'urbanisme
- Partage d'expériences



PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de prérequis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à reseau@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.